



Dispensé de timbrage
TOULON CTC

P
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le
29 avril 2016

L'édito

JEUNES, SALARIÉS DU PUBLIC ET DU PRIVÉ, PRIVÉS D'EMPLOI, RETRAITÉS

Tous concernés, refusons la loi travail, améliorons les
droits sociaux !

Avec le scandale du Panama papers qui surgit en pleine lutte contre la Loi travail, à qui fera-t-on croire que l'austérité est inéluctable, que « les caisses de l'Etat sont vides » ?

La directive européenne sur la protection du secret des affaires, votée par une grande majorité de députés, montre bien la volonté des Etats européens de protéger les entreprises au détriment des salariés, des citoyens.

Les mobilisations actuelles traduisent une prise de conscience de la croissance des inégalités dans ce pays et l'urgence d'une autre politique, au service des citoyen-nes et non de la finance.

Et l'Education Nationale dans tout ça ? Est-on concerné ? Outre l'élan de solidarité, il y a effectivement plusieurs raisons de se mobiliser.

La précarité inscrite dans la loi travail existe déjà hélas dans nos établissements. En effet, le nombre de contractuels, de contrats CUI, qui rendent service pendant un temps plus ou moins long puis sont remerciés sans aucune garantie de réemploi, augmente d'année en année.

On sait également que toutes les réformes qui ont aggravé les conditions de travail dans le privé ont ensuite été appliquées à la Fonction Publique (diverses réformes des retraites ...).

Quand la pauvreté touche de plus en plus nos élèves et que le système scolaire français est un de ceux qui creusent le plus les inégalités sociales, on peut se demander si l'Etat, par un désengagement progressif, ne transforme pas l'Ecole en une machine à fabriquer de la précarité

alors que la baisse significative des effectifs est une des clés essentielles de la réussite scolaire.

Face à un Premier ministre qui, pour détourner l'attention de sa politique désastreuse en matière d'accueil des migrants et de lutte contre le chômage, agite le drapeau identitaire et stigmatise ainsi les populations les plus fragiles, la seule réponse doit être l'exigence de l'amélioration du Service Public.

Avec l'argent de l'évasion fiscale, combien de postes dans l'Education, la Santé et l'ensemble des Services Publics est-il possible de créer ? Plus que jamais le SNUipp-FSU réclame des moyens à la hauteur des besoins, l'augmentation des salaires pour les actifs et des pensions pour les retraités, et l'amélioration des conditions de travail car nous avons la preuve que cela est possible.

Ainsi, nous sommes bien toutes et tous concernés par la précarité et c'est donc tous ensemble, fonctionnaires, titulaires de régimes spéciaux, salariés, chômeurs, étudiants et lycéens que nous devons lutter. Restons mobilisés après la grève du 28 avril et unissons nos voix pour exiger le retrait total de la loi travail El Khomri en même temps que le dégel des salaires !

Isabelle Jouas
Membre du
bureau départemental
du SNUipp-FSU Var



Sommaire

Page 1 Édito.
Page 2 Loi travail.
Page 3 CAPD.
Page 4 Mouvement, RISTT.

Directeur de publication : André TOUVIER
Mensuel : n° 284
Prix au numéro : 0,76 E
N° de commission paritaire : 0 515 S 07337
Imprimé par Marim Imprimerie Toulon

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
111, Av. Curie 83160 LA VALETTE
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr Site : <http://83.snuipp.fr>



Bulletin imprimé et diffusé grâce à la
cotisation des adhérents du SNUipp.



Pour le retrait de la loi « travail », continuons !

La mobilisation se poursuit avec une grève nationale le 28 avril.

Le Code du travail est un outil protecteur des salariés construit au gré des luttes et des mouvements sociaux. Quand le chômage est aussi élevé, les salarié-e-s sont sous pression face à l'employeur. A chaque entretien d'embauche, il y a des dizaines d'autres candidats. Dans ces conditions, c'est le Code du travail qui donne des garanties : temps de travail, horaires, rémunération, conditions de licenciement... ces règles sont protectrices.

L'inversion de la **hiérarchie des normes** est au cœur de ce projet. Ce principe permettrait de déroger au droit du travail inscrit dans la loi par un accord de branche ou un accord d'entreprise. Jusqu'à présent un texte de « rang inférieur » ne pouvait qu'améliorer le texte de « rang supérieur » du point de vue des salarié-e-s. Tout principe de dérogation au droit général finirait par miner le droit lui-même, qui, de fait, ne serait plus assuré. La flexibilité supplémentaire qu'imposerait cette loi ne réduira en aucun cas le chômage et la précarité. Les pays européens ayant suivi cette voie ont fait la démonstration du contraire. Il faut donc : préserver la hiérarchie des normes (la loi doit primer sur les accords d'entreprises) et conforter les droits collectifs et individuels des salarié-e-s ; travailler à une définition du dialogue social et à des pratiques qui permettent aux salarié-e-s de faire valoir leurs exigences et propositions ; garantir la durée du temps de travail et travailler à une nouvelle réduction du temps de travail permettant des créations d'emplois stables ; conforter la médecine du travail et le rôle des CHS-CT. Les fonctionnaires sont aussi concerné-es !

Si ce projet vise d'abord à modifier le Code du travail, les agent-es de la Fonction publique sont concerné-e-s, par solidarité bien sûr mais aussi par les régressions qui pourraient être transposées dans le secteur public (dialogue social, rapport national/local, temps de travail...).

La loi de juillet 2010 sur le « dialogue social » dans la Fonction publique prévoit que les accords « locaux » visent à transposer les accords validés au niveau national et ne peuvent qu'en améliorer les dispositions. Faire primer les accords locaux dans la Fonction publique conduirait à fragiliser encore un peu plus l'égalité de traitement des citoyens dans l'accès au service public ou celle des agent-es entre eux. Par ailleurs, nombre de règles inscrites dans le statut sont la transposition de dispositions du Code du travail, auquel nous avons parfois recours en matière de temps de pause ou de repos par exemple. Ce projet de loi crée par ailleurs le compte personnel d'activité (CPA) pour l'ensemble des salarié-e-s. Une concertation doit maintenant s'ouvrir de toute urgence dans la Fonction publique avant toute prise de décision. Ce dispositif ne doit pas remettre en question les droits collectifs mais doit par contre intégrer des droits nouveaux pour les agent-es

L'histoire nous l'a montré à maintes reprises, TOUS ENSEMBLE nous sommes plus forts !



31 mars à Brignoles



31 mars à Draguignan



9 avril à Draguignan



5 avril à Toulon, devant le siège du PS



9 avril à Toulon



CAPD du 14 mars

CAPA-SH, postes adaptés, allègements de service, enseignants référents, CPC, baisse de note, permutations et questions diverses.

La CAPD s'est réunie en présence de 9 élu-es du SNUipp-FSU, 4 du Se et 2 du Sne. Après lecture des déclarations liminaires, les points ci-dessous ont été abordés.

Départs en stage CAPA-SH 2016/2017

Le SNUipp-FSU a rappelé son souhait de partir de la réalité du terrain. Le Dasen a partagé cette méthode de travail mais en l'inscrivant dans un budget contraint. Le point par option, sous réserve de validation par l'ESPE au regard des moyens consacrés aux futures formations :

Option A : 3 postes vacants, 0 candidat, 0 départ.

Option B : 0 poste vacant, 1 candidat, 0 départ.

Option C : 0 poste vacant, 1 candidat, 0 départ.

Option D : 19 postes vacants, 11 candidats, 8 départs.

Option E : 9 postes vacants, 8 candidats, 2 départs.

Option F : 11 postes vacants, 5 candidats, 2 départs.

Option G : 5 postes vacants, 1 candidat, 0 départ.

Par ailleurs, le Dasen a souligné que 21 personnels disposent de l'option E et enseignent en classe ordinaire à travers tout le département, ce à quoi le SNUipp-FSU a répondu qu'il y avait des raisons à cela : interrogations sur le maintien des RASED, perte du sens de la mission RASED ressentie parfois comme du saupoudrage, mais aussi insuffisance notoire de la prise en compte des frais liés aux postes itinérants. Par ailleurs, le SNUipp-FSU a souligné que la diminution des candidatures était liée aux refus récurrents de départs en formation. C'est le cas dans l'option G, où la pyramide des âges des collègues en activité mériterait un examen approfondi et une politique de formation volontariste.

Le SNUipp-FSU a demandé lecture de tous les avis défavorables attribués aux collègues par les commissions d'entretien.

Postes adaptés

15 possibilités sont offertes pour l'année prochaine. Le SNUipp-FSU a insisté sur les besoins dans le Var et l'insuffisance des moyens consacrés à ce dispositif d'aide pour les collègues.

Allègements de service

18 possibilités sont offertes pour l'année prochaine pour 48 demandes. La liste des collègues concernés a été dressée. Le SNUipp-FSU a insisté sur les besoins dans le Var et l'insuffisance des moyens consacrés à ce dispositif d'aide pour les collègues.

Enseignant référent et CPC

Le SNUipp-FSU a demandé lecture de tous les avis défavorables attribués aux collègues par la commission d'entretien.

Baisse de note

Comme prévu par les textes, la CAPD a été informée d'une baisse de note d'inspection. Un échange a eu lieu entre le Dasen et les élu-es du personnel au sujet de la situation.

Annulations de permutations

La CAPD a examiné les demandes d'annulation de permutations de 3 collègues souhaitant quitter le Var et de 2 collègues qui souhaitaient y entrer. Le Dasen a donné un avis favorable à chaque demande.

QUESTIONS DIVERSES

Liste des postes des enseignants contractuels

La liste est en cours de finalisation.

Modalités d'établissement des PAP et PAI en cas de vacance de poste de médecin scolaire

Selon le type de demande, le traitement par les services de l'IA peuvent suffire. Dans le cas de demandes plus lourdes, un médecin d'un autre secteur scolaire sera sollicité.

Modalités d'organisation de la journée de solidarité sur Toulon 1

Interpelé à nouveau par le SNUipp-FSU, le DASEN a précisé que le dispositif était harmonisé dans tout le Var : choix des modalités à l'initiative des équipes.

Application de la décision du TA concernant la circulaire temps partiel

Le SNUipp-FSU a fait part de son étonnement à la lecture de la nouvelle circulaire sur le temps partiel, qui ne prend pas en compte tous les attendus du Tribunal Administratif. Le DASEN précise qu'il a fait rédiger la circulaire par les services juridiques du rectorat. Le SNUipp-FSU l'a informé que le syndicat poursuivait ses démarches auprès du Tribunal Administratif et mettrait tout en oeuvre pour que la décision de justice soit appliquée.

Formations T1 et obligations de services

Questionné par le SNUipp-FSU, le DASEN a précisé que le continuum de formation est académique (convention entre l'ESPE et le recteur). 18% des T1 ont eu des animations pédagogiques : pour ces personnels-là, les contenus ne seront donc pas rajoutés.

Postes UPE2A profilés

Suite à la création de 2 postes, le DASEN envisage de mettre en place une commission pour ces postes qui deviendraient donc des postes à profil. Opposé à ce genre de pratiques, le SNUipp-FSU a souligné que la circulaire Mouvement 2016 avait été déjà débattue et publiée et qu'il ne saurait être question de la modifier. Le Dasen a répondu que l'équipe CASNAV souhaite que ces postes soient soumis à entretien. Le SNUipp-FSU a proposé que pour cette année, ces postes ne soient publiés qu'à l'appel particulier pour une affectation à titre provisoire sans perte du poste d'origine pour les collègues concernés ; puis de poursuivre débat sur profilage des postes ou pas. Le Dasen n'a pas tranché et fera connaître son arbitrage ultérieurement.

Postes bloqués pour les stagiaires

La liste est en cours de finalisation. Le SNUipp-FSU a rappelé que certaines écoles accueillent des PFSE depuis plusieurs années alors que les critères de sélection devaient prendre en compte un roulement entre écoles. Le SNUipp-FSU a réitéré sa demande d'une vraie formation continue sans bloquer les postes au mouvement.

Remplacement

Certaines classes n'ont pas de remplaçants plusieurs jours voire plusieurs semaines. Le Dasen a donc décidé de suspendre tous les stages de formation continue non statutaires.

N'hésitez pas à prendre contact avec vos élu-es du SNUipp-FSU.

Syndiquez-vous au SNUipp-FSU !
Paiement de votre cotisation en ligne
pensez à opter pour le paiement en ligne !
<https://adherer.snuipp.fr> (de 1 à 4 versements)

Mouvement 2016

Les opérations se poursuivent.

- ❑ Saisie des vœux via SIAM et envoi des demandes de priorités : du 21 au 31 mars 2016 à midi.
- ❑ Entretiens postes à profil : du 20 au 27 avril 2016.
- ❑ Envoi des accusés de réception sur i-prof : 18 avril 2016.
- ❑ Renvoi de l'accusé de réception (si annulation ou désaccord sur le barème) : 25 avril 2016.
- ❑ Groupe de travail étudiant les demandes de priorités : 28 avril 2016.
- ❑ CAPD Mouvement principal : 19 mai 2016 (publication du document préparatoire une semaine avant).
- ❑ Saisie des vœux (formulaire papier) pour appel particulier (postes spécifiques restés vacants) : du 20 au 27 mai 2016.
- ❑ Groupe de travail examinant l'appel particulier : 2 juin 2016.
- ❑ CAPD Mouvement complémentaire et titulaires de secteur : 24 juin 2016.
- ❑ Réunion des TRS en circonscription du 27 au 30 juin 2016.
- ❑ CAPD suite du Mouvement complémentaire : 26 août 2016.

Informations :

SNUipp-FSU du VAR
04.94.20.87.33
snu83@snuipp.fr



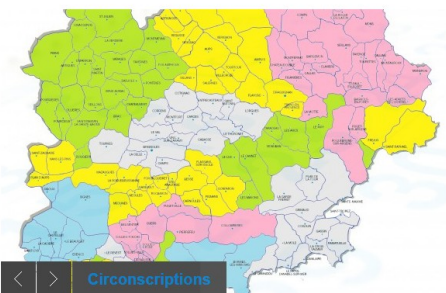
[PARTICIPER](#) [CONSEILS](#) [DEPARTEMENT](#) [CALCULATEUR](#) [ANNUAIRE](#) [STATISTIQUES](#) [CONTRÔLE](#) [CONTACT](#) [ADHÉRER](#)

E-DOSSIER MOUVEMENT 2016 SNUIPP-FSU VAR
Mouvement des personnels 2016

C'est parti pour le mouvement 2016 !

Participer au mouvement est toujours un acte important dans la carrière. Bien connaître les règles de son fonctionnement, pouvoir se situer en fonction de ces règles est indispensable pour celles et ceux qui y participent.

Pour le SNUipp-FSU du Var, cette opération doit se faire en toute transparence et de façon équitable au-dessus de tout soupçon. Le travail des délégués du personnel du SNUipp-FSU du Var répond à cet objectif. Mais sans vous, leur travail est limité. Notre contrôle des fiches de vœux et des barèmes à partir de vos informations permet chaque année de faire corriger par l'administration de nombreuses erreurs et anomalies. L'informatique ne présente pas dans ce domaine une garantie absolue.



< > Circonscriptions

Mouvement 2016 dans le Var :

<http://e-mouvement.snuipp.fr/83>

Vie syndicale

Participez aux réunions d'information

Le SNUipp-FSU organise des réunions ouvertes à tous, sur le temps de travail.

On nous rappelle sans cesse nos devoirs, rappelons nos droits à l'administration !

Mercredi 11 mai :

9h/12h Montfort

Mardi 17 mai :

17h/20h Rougiers Salle des fêtes

Mercredi 25 mai :

8h30/11h30 Beausset Élé. Pagnol

Une attestation de présence sera remise à chaque participant permettant de déduire ce temps des 108 heures.

A l'ordre du jour : Actualité générale et locale, réactions dans vos écoles et suites à donner. Questions / réponses.

Vous pouvez participer à 3 réunions de votre choix dans l'année dont une sur le temps de classe.



Stage retraite du SNUipp à Toulon



Stage carrière du SNUipp à Toulon